



## ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Vendredi 11 octobre 2024

### Qui vote ?

Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.



### Le matériel de vote

Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections :

- ✓ par voie postale,
- ✓ ou via le cahier de liaison ou le carnet de correspondance de l'élève.

### Une solution pour voter

#### Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de la clôture du scrutin.

> Le parent d'élève insère le **bulletin de vote** (sans annotation) dans **l'enveloppe n°1**.  
plier dans (bleue, sans annotation)

> Le parent d'élève place ensuite **l'enveloppe n°1** dans **l'enveloppe n°2** (bleue) dans **l'enveloppe n°3** (blanche, simplement SIGNÉE) sur laquelle il appose sa signature,

**Si envoi postal:**  
> Le parent d'élève insère **l'enveloppe n°2** dans **l'enveloppe n°3** (blanche) dans **l'enveloppe n°4** (kraft) (qu'il cachette et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale) soit via l'élève. (dans ce cas, pas besoin de rendre l'enveloppe kraft)

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - août 2015

### ATTENTION :

- Enveloppe blanche obligatoirement SIGNÉE
- Election d'une liste entière, donc aucun nom à entourer ni à barrer, sinon bulletin considéré comme NUL